



## Attention aux brûlages extérieurs!

En cette période de crise de la COVID-19, nous espérons pouvoir compter sur l'entière collaboration de la population afin d'apporter une attention particulière sur la sécurité incendie advenant que vous ayez l'intention de procéder à un brûlage extérieur.

Que ce soit pour un feu à ciel ouvert ou dans un foyer avec pare-étincelles, nous désirons limiter le plus possible le déplacement des ressources, afin d'éviter tout risque de contamination au COVID-19. Il est donc primordial de porter une attention particulière sur les aspects suivants :

- Avant tout, vous êtes priés de **vérifier auprès des autorités municipales**, certaines municipalités ont décidé **d'interdire toutes les formes** de feux extérieurs durant la pandémie;
- Vérifier l'indice d'inflammabilité émis par la Société de protection des incendies de forêt (SOPFEU) <https://sopfeu.qc.ca/>;
- **Les brûlages de types industriels sont interdits par la SOPFEU;**
- Assurez-vous de toujours **surveiller votre feu;**
- Assurez-vous d'avoir **une source d'eau à proximité;**
- **Ne quittez jamais** les lieux sans vous être assuré que le feu soit **complètement éteint.**
- Assurez-vous de ne pas avoir de bâtiments à proximité;
- Assurez-vous que la fumée **ne nuise pas** au voisinage pour éviter toute forme de plainte;
- Assurez-vous que la fumée **ne puisse entrer dans un bâtiment** pour ensuite faire déclencher les avertisseurs de fumée et/ou un système d'alarme incendie;

Nous vous invitons prioriser le compostage plutôt que les brûlages, et ce, afin d'assurer la sécurité de tous, incluant les intervenants de première ligne.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre service de sécurité incendie municipal ou le département de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Jonathan Garceau  
Coordonnateur en sécurité incendie